



Conseil économique et social

Distr. générale
21 août 2009
Français
Original : anglais

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2009

(Genève, 6-31 juillet 2009)

Note : Le texte provisoire de la résolution et des décisions adoptées par le Conseil à sa session de fond de 2009 est distribué pour information dans le présent document. Le texte définitif sera publié dans le *Supplément n° 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 2009* (E/2009/99).

09-49044 (F) 021009 091009



Merci de recycler 

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date de l'adoption</i>	<i>Page</i>
2009/27	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (E/2009/L.37 tel qu'oralement révisé et rectifié et E/2009/SR.44)	15	30 juillet 2009	86
2009/28	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008 (E/2009/L.44 et E/2009/SR.45)	4	31 juillet 2009	87
2009/29	Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 (E/2009/L.32 et E/2009/SR.45)	4, 6, 8	31 juillet 2009	90
2009/30	Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement (E/2009/L.36 et E/2009/SR.45)	6 a)	31 juillet 2009	92
2009/31	Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (E/2009/L.39 tel qu'oralement révisé et rectifié et E/2009/SR.45)	6 b)	31 juillet 2009	95
2009/32	Pays africains qui sortent d'un conflit (E/2009/L.33/Rev.1 et E/2009/SR.45)	7 f)	31 juillet 2009	100
2009/33	Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (E/2009/L.26 et E/2009/SR.45)	9	31 juillet 2009	100
2009/34	Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et de la population arabe du Golan syrien occupé (E/2009/L.42 et E/2009/SR.45)	11	31 juillet 2009	104
2009/35	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa onzième session (E/2009/L.43 et E/2009/SR.45)	13 a)	31 juillet 2009	109

2009/27

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2008/35 du 25 juillet 2008,

Réaffirmant que les activités de formation et de renforcement des capacités devraient se voir accorder un rôle plus visible et plus important à l'appui de la gestion des affaires internationales et dans l'exécution des programmes de développement économique et social des organismes des Nations Unies,

Prenant note du rapport du Secrétaire général¹²⁷,

Constatant les progrès accomplis par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche dans le cadre de la mise en œuvre de ses réformes stratégiques et les résultats obtenus en matière de renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines de la formation et de la recherche, d'amélioration du capital humain, de renforcement des partenariats stratégiques et de rationalisation de sa structure,

Constatant également les résultats obtenus en termes de programme et le rôle moteur que l'Institut joue dans le domaine de la formation dans divers secteurs comme l'environnement, le développement local et les migrations internationales et le développement, et dans le domaine de la recherche dans des secteurs comme les systèmes de gestion du savoir,

Se félicitant du rôle que l'Institut joue en tant qu'organisateur de débats d'orientation de haut niveau, et des partenariats qu'il s'est employé à nouer récemment avec l'École des cadres du système des Nations Unies et l'Office des Nations Unies à Genève,

Notant la situation financière globalement solide de l'Institut, qui a donné lieu à une augmentation du budget approuvée par le Conseil d'administration en janvier 2009, et exprimant sa gratitude aux gouvernements, aux fondations, aux établissements d'enseignement et aux institutions privées qui ont apporté des contributions financières ou autres à l'Institut ou lui en ont annoncé,

1. *Relève* comme domaines dans lesquels l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pourrait faire des progrès, la gestion axée sur les résultats dans toutes les activités qu'il mène, la mise en place de normes et de certificats de qualité et l'utilisation croissante des outils d'apprentissage faisant appel à la technologie¹²⁸;

2. *Prend note* de la recommandation que le Secrétaire général a formulée au paragraphe 67 de son rapport concernant les efforts que l'Institut peut faire pour mettre en place les conditions propices à la prestation de services de formation et de recherche plus efficaces dans le système des Nations Unies¹²⁹;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa session de fond de 2011 de l'application de la présente résolution.

*44^e séance plénière
30 juillet 2009*

¹²⁷ E/2009/57.

¹²⁸ Ibid., sect. VI.

¹²⁹ Ibid., sect. VII.